

J'ai été surpris, quand M. D. dit à m'envoyer la lettre de
 M. Motville, par laquelle il dit, qu'en tout cas V. A.
 attendra les députés de la Cour, quelque réponse que fasse
 Le Prince de R. ou non; et D. dit que c'est bien
 aussi son intention; mais que V. A. ne doit pas
 s'isoler quand elle s'attendra raisonnée contre elle,
 par ce qu'elle n'aime d'accommodement c'est la coutume
 de plaider quasi contre ceux qu'on tâche de conduire
 à la raison. Au reste, que pour lui, il s'emploie à
 contre-cœur en cette Commission, par ce qu'il n'y peut
 mettre en avant les choses qu'il voudroit, comme jadis se
 raisonnait. V. A. n'oubliera pas de se plaindre
 aussi ces commissaires, de ce que l'on souffre que la
 Princesse s'ingère par voyer de faire dans la Turcie,
 et se dispose de même que s'il n'y eût aucun que pour
 elle, au grand mépris de la Turcie; et suite de quoy
 V. A. auroit bien sujet aussi de dire, qu'en un pais où
 chacun fait ce qu'il veut, elle ne soucie plus de
 la Cour de justice; mais que persistant dans ses premiers
 respects, elle se veut contenter d'attendre à tout ce qui
 sera trouvé juste et raisonnable.

J'ay écrit aussi auprès de D. dit, à ce que la Cour
 fit proposer des conditions qu'elle même s'attendrait
 avoir trouvées raisonnables; mais il répond n'ayant
 été rendu à elle conclusion, par ce qu'il voyoit qu'il
 s'en étoit conclu à dire de ce qu'il s'avoit mépris de proposer.

Après tout, ce ne sera pas d'aujourd'hui que ces Princes,
 qui s'ont commis et dit, méritent V. A. car ayant
 eu des demandes auditées à la P. R. elle a fait dire

qu'elle auroit pris medecine: (c'est a dire, de de
qu'on ne peut gagner du temps, pour venir avec
et d'autres, comme on aura a se comporter. Ainsi
l'affaire doit estre remis a Lundi.

Aujourd'hui le sieur de la Princesse de... a porte
au conseil les resolutions de sa maiesté ^{par son} sur ce que
point des ades du conseil touchant le mariage de la
Princesse, et Kruij, apres avoir tout lue, s'il luy
disent, qu'il falloit donc venir Lundi comme tout se
pourroit mettre en execution. Je l'ay arreste aussy
prie, et ay dit, s'il scauroit bien, que ce n'estoit pas
la raison de l'ouvrage, et qu'il falloit aussi scauer
les intentions de V. M. sur lesd. points. Il a respon
legement, et toujours quasi comme le fuyant, que
V. M. auroit les points, et qu'elle en pourroit faire
partir au conseil quand il luy pleroit. J'ay respon
qu'il seroit bon qu'elle fust aduertye qu'on avoit
cela, et que deja on estoit informe d'un costé. Elle
en se contentant comme une arguille, et tantost
et tantost sortant du conseil, il a tache de me
rompre ce propos, auquel visiblement j'ay
point de resolution de son costé. Mais qu'a
il me dit que V. M. auroit d'esperer entre luy et luy
et que quelqu'un la pourroit venir entre luy.
Je dis que je n'aurois pas l'esperance de venir
de ce temps la (comme de vray je n'y iray pas, afin
qu'on ne dise que j'ay... de poursuivre ce que je dis
si dessus) et que luy, qui auroit de luy en point
de V. M. de par le conseil l'ay pourroit bien...

Le... Princesse de... a plus mesme que je la salue aussy fier, et non mesme de venir par elle. Le...
qu'elle n'estoit pas venue, et faire en luy de n'avoir jamais en luy parler de me.
Je considere aussy... comme il est possible qu'elle n'ay pas... de la... de la... de la...
qui ne sont... que... en... de la... de la... de la...
Cependant

